

# Je comprends le fonctionnement et l'intérêt des maisons de santé

**Le site du Docteur Guy d'AVIAU**

Adresse du site : [www.docvadis.fr/docteur.daviau](http://www.docvadis.fr/docteur.daviau)



Validé par  
le Comité Scientifique Médecine générale

**Des maisons de santé pluri professionnelles (qu'on appelle aussi « structures primaires de soins groupées ») se créent en de nombreux endroits du territoire français. Elles sont parfois présentées comme la solution au problème de la démographie médicale et à la « désertification médicale ». Quelques points-clé pour bien comprendre la prise en charge des patients dans ces établissements.**

## **Que signifie les appellations « maison de santé » et « pôle de santé » ?**

Il s'agit de structures regroupant plusieurs professionnels médicaux situés dans un même lieu pour les « maisons de santé » et dans des endroits proches mais différents pour les « pôle de santé ». Ces professionnels peuvent être uniquement des médecins généralistes et/ou des spécialistes. Mais, souvent, d'autres professions médicales sont associées : des infirmières, pharmaciens, sages-femmes, kinésithérapeutes, podologues, diététiciennes, psychologues, etc.

## **Quel est l'intérêt pour les patients d'être suivis dans ce type de structure ?**

L'un des avantages est qu'en cas d'absence du médecin habituel, le médecin qui recevra les patients aura leur dossier médical à disposition. Les professionnels de santé installés dans ces maisons ou pôles de santé travaillent en effet « en réseau », c'est-à-dire que les dossiers des patients étant informatisés, ils peuvent être consultés par d'autres professionnels de santé que le médecin traitant ou l'infirmière habituelle. Cela est très utile lors des vacances ou en cas d'indisponibilité du médecin traitant habituel.

L'un des principes de fonctionnement des maisons de santé est aussi de travailler en « concertation pluri professionnelle ». Cela signifie que les différents professionnels de santé peuvent échanger facilement sur le dossier d'un patient et partager leur avis, dans l'intérêt du patient, selon leur propre domaine d'intervention. Ainsi, par exemple, pour un problème donné, le médecin donnera son avis, mais le pharmacien, l'infirmière ou la diététicienne pourront aussi dire ce qu'ils en pensent. Ce fonctionnement permet ainsi de mettre en place des interventions de prévention ou d'éducation thérapeutique adaptées à chacun. Plusieurs professionnels vous délivreront des informations pour améliorer par exemple votre style de vie ou mieux comprendre et agir sur votre maladie.

Un autre avantage des maisons de santé est de pouvoir consulter, lors d'un seul déplacement, différents professionnels de santé.

### **Quel est le statut des médecins exerçant dans une maison ou un pôle de santé ?**

Dans certains centres de santé, les médecins exercent en libéral en secteur 1 ou en secteur 2 (avec possible dépassement d'honoraire), et dans d'autres (municipaux ou associatifs), les médecins peuvent être salariés. N'hésitez pas à vous renseigner avant de consulter.

### **Puis-je choisir le médecin que je veux consulter ?**

Oui, vous avez le choix de votre médecin traitant, mais aussi de votre infirmier ou des autres professionnels de santé. Mais, si le planning de votre médecin habituel est complet, ou s'il est indisponible pour une autre raison, un rendez-vous avec un autre médecin vous sera proposé afin de répondre le plus vite possible à votre besoin médical.

### **Mon médecin traitant travaille dans une maison ou un pôle de santé. En son absence, suis-je obligé de consulter les autres médecins de la structure ?**

En l'absence de votre médecin traitant, vous pouvez choisir le médecin que vous préférez consulter et il n'est pas obligatoire qu'il appartienne à la même

maison de santé ou au même pôle de santé que votre médecin traitant. Toutefois, si vous choisissez un médecin hors de votre maison ou pôle de santé habituel, il n'aura pas votre dossier médical, contrairement à ce qui se passerait si vous consultiez dans la maison de santé où travaille votre médecin traitant.

### **Et pour les autres professionnels de santé, suis-je tenu de les choisir dans la maison de santé où travaille mon médecin traitant ?**

Pour les autres professionnels de santé, c'est la même chose, vous avez aussi le libre choix. Vous pouvez consulter ceux qui appartiennent à la même structure que votre médecin mais rien ne vous y oblige et vous pouvez aussi les choisir en dehors.

### **Et que se passe-t-il pour les urgences ou les soins non programmés ?**

Le fait d'être plusieurs professionnels facilite la prise en charge des patients et rend moins lourde la charge de travail que nécessite la permanence des soins. Les médecins peuvent se relayer pour assurer les urgences ou les soins non programmés, c'est aussi le cas pour les infirmières ou les kinésithérapeutes. Du fait de la mutualisation des frais de fonctionnement, il est souvent possible de bénéficier d'un secrétariat ou d'un accueil, ce qui est plus confortable à la fois pour les patients et pour les professionnels.

L'engouement récent pour les maisons et pôles de santé en France s'explique par le besoin des professionnels de santé à se regrouper pour travailler, pour partager, voire réduire la charge de travail, que la permanence des soins nécessite. Mais, ce travail en commun, qui bénéficie aux professionnels, présente aussi de nombreux avantages pour les malades car la prise en charge est globale et centrée sur le patient.